

## DEC105361INS2I

Décision portant nomination de M. PRONZATO Luc en qualité de chargé de mission.

## LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret nº 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées per leur activité ;

## DÉCIDE

**Art. 1**<sup>er</sup> – M. PRONZATO Luc, directeur de recherche 2ème classe est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences Informatiques et de leurs Interactions (INS2I), du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de l'automatique.

Pour l'exercice de cette mission, M. PRONZATO Luc demeure affecté au Laboratoire informatique, signaux systèmes de Sophia Antipolis (I3S) – UMR6070 – Sophia Antipolis.

- **Art. 2** Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011, M. PRONZATO Luc percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.
- **Art. 3** La dépense sera imputée sur le compte 64641000 subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Côte d'Azur.
- **Art. 4** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs